

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	21.03.2016	16h24	16.336	DEF
Annule et remplace				

Auteur(s) : Jean-Paul Wettstein		
Titre : Accès aux informations fiscales pour le personnel validant les capacités contributives, selon la loi sur l'accueil des enfants (LAE)		
Contenu : La LAE demande de vérifier les capacités contributives des représentants légaux plaçant leur enfant dans des structures subventionnées au sens de la LAE. Les responsables de cette validation ne peuvent pas accéder aux informations fiscales, car il n'y a pas de base légale pour ces personnes qui ne sont pas astreintes au secret fiscal. Typiquement, il est impossible d'accéder aux revenus de sourciers sans passer par le service des finances, contrairement aux taxations définitives qui apparaissent automatiquement dans le logiciel ETIC. Le Conseil d'État pourrait-il envisager un changement de législation pour permettre une meilleure efficacité de l'administration communale?		
Réponse écrite demandée : <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Jean-Paul Wettstein		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :